

# COMMUNE DE LA BRUFFIERE

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FÉVRIER 2014

Nombre de conseillers : En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 21

Représentés : 4

Le 11 février 2014 à 20 h, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Résidence « L'Etoile du Soir », en séance publique, sous la présidence de Monsieur MOINET Denis, Maire.

Étaient présents : Mmes et Mrs MOINET Denis, BOUDAUD André, BAUCHET Yves, GRIFFON Marie-Thérèse, BRIGEON Jean-Michel, BONNIN Gilles, RETAILLEAU Gérard, LOIZEAU Christian, BARBEAU Patrice, BROCHARD Francky, LEBOEUF Philippe, CHIRON Laurent, LOSSOUARN Aurélie, RICHARD Christophe, CORRE Estelle, MOCQUET Sylvie, GOUET Didier.

Absents représentés : GUILLOT Yves représenté par GOUET Didier, GABORIEAU Jean-Luc représenté par LEBOEUF Philippe, VINET Marielle représentée par CORRE Estelle, VINET Sylvaine représentée par LOSSOUARN Aurélie.

Absents : ROBIN Bruno, CHUPIN Carole.

Secrétaire de séance : BONNIN Gilles.

### **SUBVENTIONS EXERCICE 2014**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la liste des subventions proposées par les commissions « Sport / Culture / Loisirs » et « Scolaire / Jeunesse ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte la liste des subventions pour l'exercice 2014 telle que figurant aux tableaux ci-dessous et donne autorisation à M. Le Maire de procéder au mandatement de celles-ci.

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Montant de la subvention
65748	1	SUB CULTURELLES COMMUNALES	Anciens Combattants	400,00 €
	1	SUB CULTURELLES COMMUNALES	CLUB D'ECHEC	600,00 €
	1	SUB CULTURELLES COMMUNALES	Comité des Fêtes course cycliste St Symphorien	250,00 €
	1	SUB CULTURELLES COMMUNALES	Ecole de Musique	1 500,00 €
	1	SUB CULTURELLES COMMUNALES	FAMILLES RURALES - Fête de la Musique	1 000,00 €
	1	SUB CULTURELLES COMMUNALES	Fanfare St Joseph	500,00 €
	1	SUB CULTURELLES COMMUNALES	Foyer des jeunes (familles Rurales)	1 200,00 €
	1	SUB CULTURELLES COMMUNALES	La Bruffière des Arts	700,00 €
	1	SUB CULTURELLES COMMUNALES	Local des jeunes de St Symphorien/13 Septiers	50,00 €
	1	SUB CULTURELLES COMMUNALES	STAR'S Country	250,00 €
	1	SUB SCOLAIRES COMMUNALES	APEL du Sacré Cœur	370,00 €
	1	SUB SCOLAIRES COMMUNALES	APEL St Symphorien	90,00 €
	1	SUB SCOLAIRES COMMUNALES	Comité de parents d'élèves de l'école publique	370,00 €
	1	SUB SOCIALE COMMUNALE	Amicale des Sapeurs Pompiers	250,00 €
	1	SUB SOCIALE COMMUNALE	Donneurs de Sang	100,00 €
	1	SUB SOCIALE COMMUNALE	Les Calinous	250,00 €
	1	SUB SOCIALE COMMUNALE	L'Ouche de la Pierre Levée	50,00 €
	1	SUB SOCIALE COMMUNALE	Organisation Téléthon Familles Rurales	800,00 €
	1	SUB SOCIALE EXTERIEURE	ADAPEI - Papillons Blancs de Vendée	210,00 €
	1	SUB SOCIALE EXTERIEURE	ADAPEPA (Déficients auditifs)	60,00 €
	1	SUB SOCIALE EXTERIEURE	Alcool Assistance Croix d'Or	85,00 €
	1	SUB SOCIALE EXTERIEURE	AMAD Les 3 Chemins	70,00 €
	1	SUB SOCIALE EXTERIEURE	Banque Alimentaire	160,00 €
	1	SUB SOCIALE EXTERIEURE	FAVEC(ADVC)	100,00 €
	1	SUB SOCIALE EXTERIEURE	Fédération des Malades et Handicapés FMH	185,00 €
	1	SUB SOCIALE EXTERIEURE	Fleur de Son	90,00 €
	1	SUB SOCIALE EXTERIEURE	Les amis de la Santé de Vendée	85,00 €
	1	SUB SOCIALE EXTERIEURE	Restos du Cœur	160,00 €
	1	SUB SPORTIVES COMMUNALES	ASBD	600,00 €
	1	SUB SPORTIVES COMMUNALES	ASBD Football	2 500,00 €
	1	SUB SPORTIVES COMMUNALES	ASBD Handball	2 000,00 €
	1	SUB SPORTIVES COMMUNALES	ASBD Multisports Enfants	1 100,00 €
	1	SUB SPORTIVES COMMUNALES	ASBD Tennis	500,00 €
	1	SUB SPORTIVES COMMUNALES	ASBD Tennis de Table	1 300,00 €
	1	SUB SPORTIVES COMMUNALES	ASBD Volley Ball	1 900,00 €
	1	SUB SPORTIVES COMMUNALES	FAMILLES RURALES - Danse	1 100,00 €
	1	SUB SPORTIVES COMMUNALES	Le Gardon Boussiron	90,00 €
	1	SUB SPORTIVES COMMUNALES	Les amis des sentiers	180,00 €
	1	SUB SPORTIVES COMMUNALES	Vélo Club	350,00 €
	1	SUB SPORTIVES COMMUNALES	VTT Club La Bruffière	200,00 €
	1	SUB SPORTIVES EXTERIEURES	Groupement ASSON (Football)	500,00 €
	1	SUB SPORTIVES EXTERIEURES	Mélusine (Sport adapté)	90,00 €
	1	SUB SPORTIVES EXTERIEURES	Vélo Club Montaigu	100,00 €
	2	SUB CULTURELLES COMMUNALES	FAMILLES RURALES - Emploi Tremplin 11-14 ans	29 852,00 €
	2	SUB DIVERS	0_Marge pour budget primitif	616,00 €
	2	SUB DIVERS	Amicale des Maires de Vendée	1 513,00 €
	2	SUB DIVERS	C.A.U.E	100,00 €
	2	SUB DIVERS	FDGDON	457,00 €
	2	SUB SCOLAIRES COMMUNALES	Enseignement privé (forfait 530€/ élève)	182 850,00 €
	2	SUB SCOLAIRES COMMUNALES	PAE / école privée (15,00€/élève)	4 350,00 €
	2	SUB SCOLAIRES COMMUNALES	PAE/ école publique (15,00€/élève)	2 880,00 €
	2	SUB SCOLAIRES COMMUNALES	PAE/ école St Symphorien (15,00€/élève)	825,00 €
	2	SUB SCOLAIRES EXTERIEURE	Éducation Spéciale Montaigu/La Roche	650,00 €
	2	SUB SCOLAIRES EXTERIEURE	RASED Montaigu	650,00 €
	2	SUB SOCIALE COMMUNALE	FAMILLES RURALES - Restaurant Scolaire	49 413,00 €
	2	SUB SOCIALE EXTERIEURE	FAMILLES RURALES TRANSPORTS SCOLAIRES Grp Val de Sèvre	6 774,00 €
	3	SUB CEJ ACCUEIL LOISIRS	CEJ ACCUEIL DE LOISIRS	75 201,00 €
	3	SUB CEJ ANIMATION JEUNESSE	CEJ ANIMATION JEUNESSE	35 441,00 €
	3	SUB CEJ PILOTAGE	CEJ PILOTAGE	32 668,00 €
	4	SUB CULTURELLES COMMUNALES	BATTERIE FANFARE	800,00 €
	4	SUB CULTURELLES COMMUNALES	Les Vieilles Mécaniques des 3 Provinces	150,00 €
	4	SUB SPORTIVES COMMUNALES	ASBD Handball	365,00 €
			<b>TOTAL</b>	<b>448 000,00 €</b>

**APPROBATION DE LA PASSATION D'UN MARCHÉ SUR PROCÉDURE ADAPTÉE**  
**RÉNOVATION DE LA MAIRIE**

Le Maire expose que, s'agissant du marché relatif à LA RENOVATION DE LA MAIRIE, et à la suite de la mise en concurrence prévue par la loi et de l'examen des soumissions, la commission, réunie le 10 février 2014, a proposé l'attribution des lots suivants :

Lot	Entreprise	Montant HT
<b>LOT 01 - TERRASSEMENTS VRD - AMENAGEMENTS EXTERIEURS</b>	<b>GIRARDEAU TP</b>	112 072,36 €
Option 1 retenue		766,78 €
Option 2 retenue		4 929,96 €
<b>LOT 05 - COUVERTURE TUILES</b>	<b>NOURRY COUVERTURES (DUGAST)</b>	32 158,43 €
<b>LOT 06 - ETANCHEITE</b>	<b>SMAC</b>	20 853,88 €
<b>LOT 07 - RAVALEMENT</b>	<b>LIFTFACE</b>	39 301,18 €
Option 1 retenue		-2 559,96 €
Option 5 retenue		7 086,19 €
<b>LOT 09 - MENUISERIE INTERIEURE ET EXTERIEURE BOIS</b>	<b>AUDUREAU</b>	109 388,45 €
Option 1 retenue		-4 041,41 €
<b>LOT 18 - PLOMBERIE SANITAIRES</b>	<b>VENDEE ENERGIE CONFORT</b>	15 700,00 €
Option 7 retenue		2 396,80 €
<b>Total du marché</b>		<b>338 052,66 €</b>

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer le marché en cause.

Le Conseil Municipal, A l'unanimité,

Vu le dossier de mise en concurrence du marché,

Vu le marché relatif à LA RENOVATION DE LA MAIRIE, à passer entre la Commune de La Bruffière et les entreprises,

Entendu le rapport du Maire, Décide :

Art. 1er. - Le Maire ou son représentant sont autorisés à signer le marché relatif à LA RENOVATION DE LA MAIRIE, passé avec les entreprises ci-dessus.

Art. 2. - Ampliation de la présente délibération sera adressée au représentant de l'État pour contrôle de légalité et au comptable.

Art. 3. - Autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**APPROBATION DE LA PASSATION D'UN MARCHÉ SUR PROCÉDURE ADAPTÉE**  
**ACQUISITION DE DEUX FOURS POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE**

Le Maire expose que, s'agissant du marché relatif à l'acquisition de « FOURS POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE », une procédure de mise en concurrence a été organisée.

Il présente les offres remises par les entreprises à l'issue de cette consultation ainsi que les pré-requis techniques définis en fonction des besoins.

Après avoir présenté l'analyse des 3 propositions reçues, M. Le Maire propose de retenir l'offre de la société ABC Froid portant les caractéristiques suivantes :

Matériel	Modèle	Prix (€ HT)
Four gaz 6 niveaux marque Frima Compris installation et mise en service et formation	A618201.30B	7 650,00
Four électrique 10 niveaux marque Frima Compris installation et mise en service et formation	SCC101WE	8 750,00
Moins value formation		-250,00
Remise commerciale		-150,00

Reprise	Modèle	Prix (€)
---------	--------	----------

Four Existant		- 400,00
---------------	--	----------

Coût TOTAL HT		15 600,00
---------------	--	-----------

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L. 2122-21,

Entendu le rapport du Maire, Décide :

Art. 1er. - Le Maire est autorisé à signer le marché relatif à l'achat de « **FOURS POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE** », passé avec la société ABC Froid pour le montant de **15 600,00 € HT.**

Art. 2. - Accepte l'offre de reprise du matériel remplacé pour la somme de **400 €.**

Art. 3. - Ampliation de la présente délibération sera adressée au représentant de l'État pour contrôle de légalité et au comptable communal.